

Date de dépôt : 25 novembre 2015

Réponse du Conseil d'Etat

à la question écrite urgente de Mme Frédérique Perler : Point de situation concernant les personnes logées dans les abris de la protection civile

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 13 novembre 2015, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite urgente qui a la teneur suivante :

Depuis plus d'une année, le département de l'emploi, des affaires sociales et de la santé (DEAS) est confronté à d'importants défis dans le domaine de l'asile. En effet, le canton ne dispose plus d'assez de foyers d'accueil pour héberger l'ensemble des personnes concernées et héberge donc de nombreux migrants dans les abris de la protection civile, où certains séjournent depuis maintenant plus d'une année. A la mi-octobre, pas moins de 455 migrants étaient logés dans les abris de la protection civile à Genève (environ 8% de l'ensemble des requérants d'asile du canton) et les chiffres risquent bien d'avoir encore beaucoup changé, vu que l'ouverture d'abris de protection civile ne fait que se démultiplier depuis le début de l'année.

Or, les abris de la protection civile ne sont pas des lieux de vie : ils sont situés sous terre, ne donnent pas accès à la lumière du jour ni à de l'air frais et le nombre de sanitaires et de douches y est insuffisant. La gale sévit dans ces lieux et la situation logistique actuelle rend impossible l'éradication de la maladie (machines à laver en nombre insuffisant pour laver le linge de plusieurs dizaines de personnes, impossibilité d'aérer après avoir sprayé les éléments non lavables, etc.).

Contrairement au canton de Vaud par exemple, les autorités genevoises ne mettent pas à disposition des migrants de local pour un accueil de jour. Versoix demeure la seule exception : suite à l'organisation d'un mouvement de citoyen-ne-s consterné-e-s par l'accueil en abri de protection civile, des salles ont été mises à disposition, notamment dans une paroisse et un EMS, pour assurer un accueil de jour. Dans le reste du canton, les migrants logés en abris PC sont condamnés à attendre que le temps passe, dans un local dépourvu de lumière et d'air frais. Les abris de protection civile ne favorisent en aucun cas l'intégration des personnes appelées à rester durablement en Suisse au vu de la situation dans leur pays d'origine (Syrie et Erythrée entre autres).

Le 14 octobre, un Erythréen a tenté de mettre fin à ses jours dans un abri PC de Lancy, après avoir appris qu'il serait renvoyé en Italie, en vertu de l'accord de Dublin. Le logement dans ladite structure, sans accueil de jour, a certainement contribué à renforcer son sentiment de désespoir. En outre, un encadrement social adéquat permettrait de prévenir ce type d'accidents. Mais quel encadrement social peut-on espérer dans un canton où le nombre de dossiers par assistant social ne connaît plus de limite, alors que les assistants sociaux étaient déjà surchargés au moment de cette décision ?

Des solutions doivent être trouvées le plus vite possible. Il y a quelques mois, un groupe de travail interdépartemental a été mis en place pour plancher sur la question de l'hébergement dans le domaine de l'asile. Le DEAS a assuré que 1000 places d'hébergement seraient créées « à terme », mais est resté évasif jusqu'ici. Il est pourtant indispensable que le Grand Conseil soit tenu très régulièrement au courant de la situation de l'hébergement dans le domaine de l'asile afin d'anticiper une aggravation de la situation en proposant au Conseil d'Etat des pistes de solutions, comme cela a été fait dans la motion 2289.

En conséquence, mes questions au Conseil d'Etat sont les suivantes :

- Combien de personnes sont actuellement logées dans les abris de la protection civile et de quels abris s'agit-il ?*
- Quelle est la durée moyenne d'hébergement dans les abris PC ainsi que la durée maximale admise par l'administration ?*
- De quels pays proviennent les personnes actuellement logées dans les abris PC et quel type de permis de séjour détiennent-elles ?*
- Où en sont les travaux du groupe de travail interdépartemental, ainsi que les efforts du Conseil d'Etat, afin d'augmenter le nombre de places en surface ?*

- *Le Conseil d’Etat peut-il amener des précisions sur les projets en cours dans ce cadre (type d’hébergement, lieu, nombre de places, délai d’ouverture et éventuel délai de fermeture) ?*
- *Le Conseil d’Etat envisage-t-il l’ouverture de structures d’accueil de jour pour les personnes hébergées dans les abris PC, à l’instar de ce qu’il se passe dans certaines communes comme Versoix, suite à une mobilisation citoyenne ?*
- *Dans un contexte d’augmentation du nombre de dossiers par assistant social à l’Hospice général, est-ce que le Conseil d’Etat prévoit des moyens supplémentaires pour assurer un encadrement social des migrants de qualité et, si oui, lesquels ?*
- *Le Conseil d’Etat envisage-t-il de transmettre ces informations de manière régulière au Grand Conseil, afin que ce dernier puisse réagir avec une meilleure connaissance des dossiers lorsqu’il propose des solutions ?*

Je remercie par avance le Conseil d’Etat des réponses qu’il apportera à ces questions.

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

Au 15 novembre 2015, 435 personnes étaient logées dans 7 abris de protection civile (PCi), soit les abris PCi de Châtelaine, d'Annevelle, de la Gabelle, des Trois-Chêne, de Versoix, des Coudriers et de Valavran.

La durée moyenne d'hébergement dans les abris PCi est d'un peu moins de 4 mois. Compte tenu de la situation actuelle et des incertitudes qui subsistent quant à la poursuite de l'augmentation du nombre de demandeurs d'asile pendant l'hiver, aucune durée maximale de séjour en abri PCi n'a pu être fixée.

Les requérants logés en abris PCi sont en majorité de nationalité érythréenne (28%) et afghane (14%), alors que 10% proviennent d'Afrique subsaharienne et 6% de pays du Maghreb.

Les requérants logés en abri PCi ont à 78% un permis N ou F et 20% émergent à l'aide d'urgence.

Les travaux du groupe de travail interdépartemental ont permis d'identifier seize parcelles avec un potentiel d'exploitation. Dix parcelles ont été retenues pour une capacité totale de 1 200 à 1 500 places. Les projets à développer (construction pérenne ou modulaire) varient en fonction de la localisation et de la typologie de la parcelle.

Parallèlement à ces travaux, diverses solutions d'hébergement en surface ont été apportées, permettant d'installer 152 personnes dans des appartements mis à disposition par la Fondation Emile-Dupont et 73 personnes dans des appartements mis à disposition par la Fondation la Vespérale. Le foyer de l'Etoile accueillera 180 personnes, dont les mineurs non accompagnés, dès le mois de février 2016, alors que le bâtiment sis rue Appia à Pregny-Chambésy accueillera 170 personnes d'ici la fin du premier trimestre 2016. Enfin, une maison située sur la commune de Bernex accueillera 25 personnes au mois de décembre 2015, une autre située sur la commune de Bellevue permettra de loger 25 personnes dès mars 2016.

L'ouverture de structures d'accueil de jour est à l'étude, en collaboration avec la Croix-Rouge genevoise.

Compte tenu des restrictions budgétaires actuelles, renforcées par le vote de la loi relative au frein à l'endettement, la question de l'augmentation des postes de travail à l'Hospice général pour l'encadrement des requérants d'asile reste sensible.

La gestion de l'accueil et l'hébergement des demandeurs d'asile, tout comme la recherche de nouvelles places d'hébergement, incombent aux services de l'Etat concernés, sous la conduite de l'Exécutif cantonal. Si notre Conseil considère dès lors qu'il ne se justifie pas de transmettre régulièrement des informations au Grand Conseil sur le suivi de ce dossier, il pourra, en cas de nécessité, informer la population, à l'occasion du point presse diffusé à l'issue de sa séance hebdomadaire.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :

Anja WYDEN GUELPA

Le président :

François LONGCHAMP